



Ministère des affaires sociales et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES CONSEILLERS D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE

Année 2017

Mercredi 8 mars 2017

13H00 à 17H00 (horaires de métropole)

ÉPREUVE N° 2 : épreuve écrite (spécialité « sciences humaines appliquées ») consistant en une analyse de document portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine (durée : 4 heures ; coefficient 3)

Sujet :

Sur la base des documents proposés et en faisant appel à vos connaissances en « sciences humaines appliquées », vous étudierez la pertinence, les avantages ou les difficultés de mettre en œuvre une (des) politique(s) spécifique(s) à destination des jeunes ruraux.

Documents joints :

Document 1 : Extraits (synthèse de l'avis et introduction) de l'avis du conseil économique social et environnemental (CESE) portant sur la « Place des jeunes dans les territoires ruraux » adopté le 11 janvier 2017 (traité par la section de l'aménagement durable des territoires et la section de l'éducation, de la culture et de la communication) pages 2 à 16

Document 2 : Note de synthèse du rapport du CESE sur la « Place des jeunes dans les territoires ruraux » - février 2017 pages 17 à 20

Document 3 : Extrait du rapport « Parcours de jeunes et territoires » de l'Observatoire de la jeunesse 2014 (INJEP) – La Documentation française, 2015 pages 21 à 23

IMPORTANT : dès la remise du sujet, les candidats sont priés de vérifier la numérotation et le nombre de pages.

Total : 23 pages



Avis

présenté au nom de la section de l'aménagement durable des territoires
et de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public
à l'unanimité des votants.

PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Danielle Even et Bertrand Coly



Synthèse de l'avis

Le Gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur *Place des jeunes dans les territoires ruraux*.

Analyser la place des jeunes dans les territoires ruraux suppose de combiner plusieurs niveaux d'études et d'échelles. Les jeunes sont 1,6 million de 15 à 29 ans à résider dans les espaces à dominante rurale, qui accueillent 18 % de la population totale. Ils sont 240 000 jeunes de 18 à 29 ans en 2011 dans les espaces ruraux très peu denses, qui représentent 4 % de la population. Les travaux conduits soulignent la diversité des jeunes ruraux.ales et leur fort attachement à leur territoire.

Les jeunes ruraux.ales s'orientent après la 3^{ème} davantage vers la voie professionnelle que leurs homologues urbain.e.s et font en moyenne des études supérieures plus courtes. Cela résulterait, entre autres, de l'offre de formation de proximité et des freins, notamment financiers, à la mobilité, même si une partie des jeunes quitte les territoires ruraux pour étudier ou travailler dans les pôles urbains.

Les jeunes des territoires ruraux entrent plus tôt sur le marché du travail. Selon le CREDOC, 59 % des jeunes ruraux.ales ont un emploi (contre 49 % des jeunes urbain.e.s) et les catégories populaires (ouvrier.ère.s et employé.e.s) y sont surreprésentées. Le taux de chômage des jeunes entre 18 et 24 ans domicilié.e.s dans les cantons ruraux très peu denses atteint 25,1 %, contre 27,1 % en zones urbaines. Pourtant, 24,4 % des jeunes de 18-24 ans domicilié.e.s dans les espaces ruraux très peu denses sont ni en emploi, ni en formation, contre 20,8 % des jeunes urbain.e.s. Les différences femmes/hommes devant la formation et l'emploi sont fortes : parmi les demandeur.se.s d'emploi de moins de 25 ans, 61 % sont des femmes en Zones de revitalisation rurale (ZRR). L'automobile est souvent la seule possibilité pour les déplacements quotidiens dans le rural, avec une mobilité plus coûteuse qu'en ville. 45 % des jeunes ayant le permis de conduire et sortant de CAP y sont en emploi, contre 19 % s'ils.elles n'ont pas le permis.

La facilité relative de l'accès au logement participe de l'attractivité des espaces ruraux. Cependant, l'offre de logements de petite taille y est limitée et la pression immobilière peut être très élevée en zones touristiques, littorales ou frontalières. L'offre de services de proximité est souvent insuffisante dans les territoires ruraux, où se posent des problèmes d'accès à la prévention et aux soins, en particulier pour les jeunes ruraux.ales manquant de moyens financiers. La couverture numérique progresse mais des zones blanches subsistent. L'essor du numérique ne peut se substituer à la présence physique des services publics. Les territoires ruraux sont aussi moins bien dotés en services et équipements culturels, même si des associations y remédient en partie. Des politiques dites « de jeunesse » se limitent souvent dans les faits à la petite enfance, alors qu'est en jeu l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Les jeunes des zones rurales ont plus qu'en ville confiance dans les relations de proximité. La confiance dans les institutions représentatives a davantage baissé en milieu rural qu'urbain. Le cumul des mandats, l'âge des élu.e.s ou un sentiment d'abandon lié à

la fermeture de services de proximité peuvent contribuer à cette défiance. Toutefois, le bénévolat est chez les jeunes ruraux.ales plus fréquent que dans les villes.

Pour favoriser le renforcement de la place des jeunes dans les territoires ruraux, le CESE fait des préconisations articulées en trois axes :

Rendre obligatoire une compétence jeunesse territorialisée

Rendre obligatoire une compétence « jeunesse » (16/29 ans) dans les Communautés de communes, en structurant ces actions dans un Projet jeunesse de territoire formalisé par un plan d'action pluriannuel.

Co-construire le contenu du Projet jeunesse de territoire au sein du Conseil de développement redynamisé, *via* un partenariat avec l'ensemble des acteur.rice.s de la société civile organisée, en intégrant les jeunes.

Prévoir le financement des Projets jeunesse de territoire *via* une convention entre communautés de communes, Conseil départemental, Conseil régional, Caisse d'allocations familiales (CAF) et Etat, avec un volet d'ingénierie de projet, sous la coordination du Conseil Régional.

Développer la recherche pour mieux comprendre qui sont les jeunes ruraux.ales et fonder les Projets jeunesse de territoire sur des diagnostics territoriaux partagés et partenariaux

Recenser, *via* le Fonds d'expérimentation jeunesse, les initiatives jeunes innovantes dans les territoires ruraux pour favoriser leur diffusion/adaptation/pérennisation.

Favoriser la participation des jeunes au sein des espaces et organes créant des ponts entre jeunes et élu.e.s. ; former élu.e.s et technicien.ne.s en charge des politiques jeunesse, en s'appuyant sur le « Dialogue structuré » européen et sur les organisations de jeunes ou d'éducation populaire.

Favoriser l'implication des jeunes sur un territoire à travers les structures existantes : conseil municipal, conseil de développement, bureau de chambre consulaire, section syndicale, conseil d'administration d'une association ou d'une mission locale.

Favoriser le renouvellement des responsables en milieu rural en incitant positivement à limiter le nombre de mandats dans le temps. Envisager une bonification de crédits dans le cadre de programmes territoriaux, voire de dotations, pour les communes dont le conseil municipal compte des jeunes de moins de 30 ans en proportion significative.

Autoriser l'inscription sur les listes électorales jusqu'à un mois avant les échéances électorales et améliorer l'information des jeunes sur les modalités de délivrance d'une procuration.

Des campus ruraux de projets pour permettre aux jeunes de construire les territoires ruraux de demain

Mettre en place dans chaque bassin de vie un Campus rural de projets (appuyé le cas échéant sur une structure existante compétente en ingénierie de projet) dédié à la création d'activités économiques, sociales, culturelles et/ou de projets citoyens ; articuler le campus

Synthèse de l'avis

rural de projets avec les acteur.rice.s du territoire, notamment le Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP).

Structurer le Campus rural de projets pour informer sur les soutiens possibles aux projets des jeunes, favoriser à l'échelle des territoires les complémentarités entre acteur.rice.s, après un diagnostic partagé, en impliquant des jeunes dans leur conduite.

Allonger à 29 ans la possibilité d'accompagnement des jeunes par les Missions locales, avec une « approche globale » ; simplifier, sans en changer les critères, l'accès et la gestion de la Garantie jeunes ; ouvrir aux jeunes et aux acteur.rice.s de jeunesse le conseil d'administration des missions locales ; prendre en compte dans l'évaluation et la dotation de celles-ci, l'accompagnement des jeunes éloigné.e.s.

Connecter le campus rural de projets aux acteur.rice.s et partenaires de la création d'activités : chambres consulaires, chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), associations de développement économique, services économiques des collectivités territoriales.

Soutenir les acteur.rice.s associatif.ive.s du développement rural, par le fléchage d'un budget spécifique de l'Etat à la cohésion sociale en milieu rural *via* le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) ; créer une labélisation des structures associatives dirigées par des jeunes, permettant une facilité d'accès aux financements.

Pour développer l'engagement des jeunes dans les territoires ruraux *via* le Service civique, favoriser les missions de service civique co-construites entre jeunes et structures d'accueil, mettre en place une bourse supplémentaire à disposition des organismes intervenant en milieu rural, sur le modèle du Service volontaire européen, pour défrayer la.le jeune des coûts supplémentaires pour ces missions.

Développer les échanges entre territoires ruraux et urbains, ainsi que les mobilités européennes pour tou.te.s les jeunes, soutenir les dispositifs entretenant les liens entre jeunes en études et territoire d'origine (réseau social numérique), créer la possibilité de séjourner dans un territoire rural pour des jeunes souhaitant s'y installer.

Faire exister un lien entre université et territoires ruraux par la présence d'universitaires dans les conseils d'administration des établissements secondaires ruraux et par des interventions d'étudiant.e.s dans les lycées, pour faire connaître les formations supérieures.

Permettre *via* les campus ruraux de projets une mobilité longue au sein de chaque parcours de jeune, en priorisant les moins diplômé.e.s et les moins qualifié.e.s, en mobilisant acteur.rice.s de terrain et Erasmus+.

Mettre en place un pacte Jeunes ruraux.ales au niveau national, décline par territoire *via* les contrats de ruralité

Favoriser l'égalité femme/homme en formant à cette dimension les acteur.rice.s en charge de la jeunesse et agent.e.s de l'orientation scolaire ; prendre en compte la dimension du genre dans les programmes, schémas ou projets sur le plan budgétaire. Mettre en œuvre des études genrées.

Renforcer dans les territoires ruraux la diversité des filières de formation dans le secondaire. Favoriser la mixité des parcours de formation, rendre possible l'accompagnement vers les formations professionnelles et l'enseignement supérieur *via* des aides sur le modèle des bourses pour l'accès au logement et au transport. Maintenir et renforcer les internats. Renforcer les actions du Service public régional de l'orientation (SPRO) pour faciliter la fluidité des parcours et permettre de modifier les choix d'orientation.

Faciliter l'accès au logement par le repérage des besoins des jeunes en milieu rural Programme local de l'habitat (PLH) ; inscrire dans les Plans départementaux pour le logement des jeunes les réponses adaptées au territoire, en s'appuyant sur les acteur.rice.s de terrain, les aides d'Action logement, les résidences sociales jeunes et les dispositifs d'intermédiation locative.

Favoriser en milieu rural l'apprentissage du code de la route et du permis de conduire dans certaines structures en charge de jeunes ; développer en territoire rural les centrales de mobilités (covoiturage et autopartage) et des plateformes de mobilités mettant à disposition des véhicules 4 ou 2 roues si possible électriques prêtés ou loués à bas coût. Aller vers la prise en charge financière totale ou partielle des transports en commun pour les jeunes ruraux.ales là où elle n'est pas encore mise en œuvre.

Renforcer la prévention en matière de santé pour les jeunes en zones rurales, favoriser la réalisation de bilan de santé dans les territoires ruraux. Mettre en place un recueil de suivi statistique pour évaluer les déterminants de santé de la population des jeunes.

Par courrier en date du 19 juillet 2016, le Premier ministre a saisi le CESE pour avis sur *la Place des jeunes dans les territoires ruraux*. Le Bureau du CESE a confié conjointement à la section de l'aménagement durable des territoires et à la section de l'éducation, de la culture et de la communication l'élaboration du rapport et du projet d'avis.

La section de l'aménagement durable des territoires a désigné M. Bertrand Coly comme rapporteur. La section de l'éducation, de la culture et de la communication a désigné Mme Danielle Even comme rapporteure.

Introduction

Le Gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur *La place de la jeunesse dans le monde rural*, en soulignant la diversité de la jeunesse et celle du monde rural. La saisine du Premier ministre appelle le CESE à « *apporter son expertise dans la compréhension des besoins et des aspirations de la jeunesse rurale, ainsi qu'à proposer de nouvelles voies d'action permettant à ces jeunes de s'épanouir et de trouver pleinement leur place dans la République* ».

Le champ des problématiques que le Gouvernement invite à explorer est très large : conditions de vie des jeunes des zones rurales et leur accès à l'autonomie, au logement et à la mobilité ; éloignement géographique des lieux de décision, de certains services et accès au numérique ; difficultés d'accès à la formation et notamment aux formations d'enseignement supérieur ; manque de débouchés professionnels lié entre autres à la dévitalisation de certains territoires. Est par ailleurs évoqué le sentiment d'impuissance et d'abandon de la part des pouvoirs publics exprimé par une frange croissante des jeunes ruraux.ales à travers « *l'abstention et le vote extrémiste* ».

Il est aussi demandé au CESE de partir du point de vue des jeunes eux-mêmes, d'identifier les points de blocage et les initiatives réussies, de mener des consultations auprès des acteurs économiques, sociaux, associatifs et des collectivités locales qui agissent dans les territoires ruraux, et de solliciter les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).

Le présent avis s'appuie donc sur un rapport¹, travail d'analyse sur les jeunes vivant dans les territoires ruraux dont il synthétise les principaux constats, et débouche sur des préconisations. Celles-ci sont nécessairement incomplètes car les jeunes ne peuvent être dissociés des autres habitant.e.s des territoires ruraux, ni des autres jeunes. Cet avis et le rapport sur lequel il s'appuie ne traitent pas des aspects ultramarins car la situation des jeunes et des territoires ruraux y présente de fortes particularités qui rendent nécessaire d'y consacrer un avis spécifique.²

Au-delà des spécificités mises en évidence, apparaît l'importance d'une politique d'aménagement des territoires qui s'appuie sur des interventions publiques volontaristes,

1 Le rapport sur lequel s'appuie l'avis figure après le texte de l'avis, le vote et les contributions des groupes du CESE.

2 Le CESE a déjà abordé certains aspects de ce sujet dans l'avis *Le défi de l'insertion professionnelle des jeunes ultramarins* présenté par Eustase Janky, février 2015.

des services publics présents et des actions visant le dynamisme économique. Cet avis s'inscrit ainsi dans la continuité de l'avis du CESE *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux ?* (octobre 2015).

La famille, ainsi que les différents lieux de socialisation, et en premier lieu l'école, impactent profondément et durablement les parcours des jeunes. Les avis du CESE *Les inégalités à l'école* (septembre 2011) et *L'école de la réussite pour tous* (mai 2015), formulent des préconisations concrètes dont certaines restent à mettre en œuvre. D'autres travaux récents du CESE portent sur la jeunesse, tels notamment les avis *Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes* (mars 2015) ou *Le logement autonome des jeunes* (janvier 2013).

Les préconisations formulées **s'inscrivent dans leur continuité** et se situent au croisement des problématiques des jeunes (de 16 à 29 ans) et des territoires ruraux.

Malgré les difficultés qui pèsent sur ces jeunes et sur ces territoires, de nombreuses opportunités apparaissent. Elles résultent avant tout du volontarisme des acteurs et actrices, capables d'intégrer la diversité des territoires, de porter des projets qui répondent aux enjeux de cohésion sociale et de développement durable. La jeunesse, en milieu rural comme ailleurs, attend le soutien de la puissance publique comme de tou.te.s les acteur.rice.s de la société civile, sans brider les initiatives ni se substituer à elle. Elle attend également la reconnaissance de la capacité des jeunes à s'organiser et être reconnu.e.s comme des citoyen.ne.s à part entière.

I. PRINCIPAUX CONSTATS : QUELLE PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX ?

A. Diversité des jeunes dans les espaces ruraux

La saisine du Premier ministre invite à retenir comme bornes de la notion de jeunesse, d'une part la fin de la scolarité obligatoire³, d'autre part « *l'accès à la pleine indépendance* ». Par convention et au regard des études sociologiques, l'âge de la jeunesse se situe aujourd'hui entre 16 et 29 ans. L'écart entre des jeunes au sortir de l'adolescence, encore mineur.e.s, et des jeunes ayant en grande majorité accédé à un emploi voire étant devenu.e.s parents, contribue à l'hétérogénéité de la population ainsi couverte.

Si les territoires ruraux sont divers (périurbain, littoraux peu denses, montagne...), **des caractéristiques communes** (faible densité, importance des espaces naturels, éloignement de certains services) **justifient l'existence de la notion de territoire rural**. Celle-ci va, selon l'acception retenue, de communes de densité moyenne proches de grandes villes à des territoires éloignés de celles-ci et très peu denses : les zones rurales **peu denses** regroupent 55 % des communes et 30 % de la population selon la typologie européenne élargie de l'INSEE, et les zones rurales **très peu denses** 36 % des communes et 4 % de la population

Les travaux de recherche existants, peu nombreux et parcellaires, portent principalement sur la situation des jeunes dans une région, un département, des intercommunalités ou des

3 Eurostat et l'INSEE retenant 15 ans à des fins de comparaisons européennes, cette borne est utilisée dans cet avis pour certains types de données.

communes présentant un caractère rural affirmé⁴. Analyser la place des jeunes dans les espaces ruraux suppose donc de **combinaison plusieurs niveaux d'études et d'échelles**.

Le nombre de jeunes est en général relativement faible dans les territoires ruraux. On peut l'appréhender à plusieurs échelles.

Selon l'INSEE, en 2006, en France métropolitaine, **14 % seulement des jeunes de 15 à 29 ans (soit 1,6 million de jeunes) résident dans l'espace à dominante rurale**, alors que cet espace accueille 18 % de la population totale. Cette sous-représentation est plus ou moins marquée selon l'âge : 17 % des 15-17 ans résident dans l'espace à dominante rurale. Cette part passe à 13 % pour les 18-24 ans et remonte à 14,5 % pour les 25-29 ans⁵.

D'après le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), **dans les espaces ruraux très peu denses de France métropolitaine**, les jeunes de 18 à 29 ans qui constituent 14,7 % de la population française, représentent seulement 9,7 % de la population des territoires ruraux⁶ (soit 240 000 jeunes de 18 à 29 ans sur ces territoires en 2011). Cela tient notamment à ce qu'une partie des jeunes quitte entre 18 et 24 ans les territoires ruraux pour leurs études ou commencer leur vie active dans les pôles urbains.

Des travaux du CESER Limousin et du CESER Centre analysent les arrivées et départs des personnes des diverses catégories d'âge dans ces deux régions dont la majorité des départements sont essentiellement ruraux au sens de l'OCDE. Ils montrent la mobilité particulièrement forte des personnes de 20-29 ans, qui sont légèrement plus nombreuses à quitter la région qu'à s'y installer. Ainsi, en Limousin, 22 % des 20 à 29 ans quittent la région et 21 % arrivent⁷.

Des arrivées de jeunes urbain.e.s, qui se mélangent peu à la population locale, sont importantes dans des campagnes situées dans un rayon de 50 km autour des villes et supposent de mettre en place des nouveaux services. Une partie de cette migration est le fait de néoruraux.ales, qui viennent chercher dans un territoire rural un logement accessible à leur budget et le souhait d'une meilleure qualité de vie.

De nombreux témoignages de jeunes⁸ expriment un fort attachement à l'égard des espaces ruraux où ils.elles vivent et un souhait de pouvoir « vivre et travailler au pays ». Une étude sur les valeurs des jeunes ruraux.ales menée dans les campagnes proches des villes montre que la confiance dans les relations de proximité et la famille est plus forte (41 %) chez ces jeunes qu'en ville (35 %). A l'inverse, le degré de confiance en autrui et le fait

4 Sont considérées comme ayant un caractère rural les communes de moins de 2000 habitants. Pour l'OCDE, un département est rural si plus de 50% de sa population vit dans des cantons ruraux.

5 INSEE Première n°1275 *Jeunes et territoires : l'attractivité des villes étudiantes et des pôles d'activité*, Chantal Brutel (janvier 2010).

6 CGET, *Les dossiers d'observation n°2, Les jeunes dans les territoires ruraux*, Cécile Métayer, novembre 2014.

7 CESER Limousin, *Soldes migratoires en Limousin : le cas des jeunes de 20 à 29 ans, une évolution encourageante* (2012) et CESER Centre *Être jeune en région Centre* (2010).

8 Journée d'échanges au CESE avec des jeunes ruraux.ales porteur.euse.s de projets le 13/10/16.

de se sentir concerné.e.s par le sort des personnes lointaines est plus faible (32 %) chez eux.elles que chez les jeunes urbain.e.s (49 %)⁹.

La géographe Mélanie Gambino envisage trois liens distincts entre jeunesse et ruralités, les espaces ruraux et les jeunesse étant selon les cas « *vécues sur le mode du piège* » (même si une vie sociale s'y déploie et si les jeunes concerné.e.s ont une forte implication pour rechercher une insertion professionnelle), « *vécues sur le mode du refuge* » (l'isolement est alors valorisé) ou « *vécues comme un cadre de vie* », un espace des possibles où les jeunes concerné.e.s veulent s'installer et rester¹⁰.

Ces travaux illustrent la diversité des jeunes ruraux.ales et les formes multiples d'attachement qu'ils.elles éprouvent pour leurs territoires de vie.

B. Des parcours scolaires à l'insertion professionnelle

Des parcours scolaires et étudiants contrastés, largement conditionnés par leur environnement

Malgré le manque d'indicateurs publics sur l'école et la formation dans les territoires ruraux, diverses études permettent de repérer certains éléments. En milieu rural, en dépit d'une surreprésentation des catégories socioprofessionnelles modestes, les enquêtes de l'Observatoire éducation et territoires (OET) montrent que, **au collège, les élèves ruraux.ales ont des taux de réussite légèrement supérieurs aux taux nationaux.**

Après la 3ème, près de la moitié des jeunes ruraux.ales s'orientent vers la voie professionnelle (contre 41 % pour les urbain.e.s). La moindre offre de formation restreint le choix des jeunes dans les territoires éloignés des grandes villes. Le déséquilibre selon lequel les filles se dirigent plus que les garçons vers les études générales est plus marqué dans les établissements ruraux¹¹.

Le parcours post bac des jeunes ruraux.ales privilégie une orientation scolaire de proximité. Il se distingue de celui de leurs homologues urbain.e.s par des études supérieures en moyenne plus courtes. Les bachelier.ère.s ruraux.ales de l'enseignement général envisagent moins de poursuivre des études longues que leurs homologues urbain.e.s. Ils.elles sont attiré.e.s par les filières courtes (DUT ou BTS) : 47 % contre 38 % pour les urbain.e.s¹². Le taux d'obtention d'un diplôme du 1^{er} cycle d'enseignement supérieur est identique pour les jeunes des milieux ruraux et urbains. Mais la part de ceux.celles qui

9 *Une jeunesse différente, Les valeurs des jeunes Français depuis 30 ans*, sous la direction d'Olivier Galland et Bernard Roudet, article « Jeunes ruraux : l'inversion des valeurs avec la ville ? » de Jean-Paul Bozonnet, p. 243.

10 Audition de Mélanie Gambino, enseignante chercheuse au Laboratoire Dynamiques rurales de l'Université Toulouse II, le 21/09/16.

11 Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation (2013), « La problématique éducation territoire et territorialité dans tous ses états », Colette Grelet, Céline Vivent, Patrice Caro, Elodie Goulet, *Les parcours scolaires des jeunes ruraux*.

12 Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, 2013, *art.cit.*

disposent d'un diplôme universitaire de 2nd ou 3^{ème} cycle est deux fois plus faible en milieu rural très peu dense (7,3 % des 18 - 29 ans) qu'en milieu urbain (15,4 %).¹³

La propension plus importante des jeunes ruraux.ales à faire des études courtes semble s'expliquer par un attachement au territoire d'origine, par la structuration de l'offre de formation de proximité et de l'économie du territoire et par l'existence de freins à la mobilité¹⁴. L'aspect financier est également un frein à la poursuite des études supérieures, notamment quand elles nécessitent le départ des jeunes du foyer parental.

Selon une enquête menée auprès d'élèves de terminale des Pays-de-la-Loire, les garçons, qu'ils soient urbains ou ruraux, affichent des taux similaires, lorsqu'il s'agit de s'imaginer encore en études à 25 ans. En revanche, **les filles issues du milieu rural** s'envisagent beaucoup plus souvent en couple et avec des enfants que celles issues du milieu urbain, du fait notamment d'un fort attachement à leur territoire¹⁵.

Certains territoires ruraux se caractérisent par une forte présence de l'enseignement agricole (217 établissements publics, 200 établissements privés, 377 maisons familiales rurales). A la rentrée 2015, 144 800 élèves du second degré y sont scolarisé.e.s¹⁶. Cependant les élèves de l'enseignement agricole ont des origines diverses et ne proviennent pas seulement des territoires ruraux. Tous secteurs d'enseignement confondus, 51 % des élèves sont des filles¹⁷. Elles sont le plus représentées dans le second cycle professionnel (58,2 %). Elles constituent plus de 90 % des effectifs de la spécialité « Services aux personnes et aux territoires »¹⁸.

Des insertions professionnelles inégales

Les jeunes des territoires ruraux se dirigent davantage vers l'apprentissage que les jeunes des territoires urbains. Beaucoup d'apprenti.e.s¹⁹ en zone rurale sont confronté.e.s à la contrainte du double logement, près du lieu de formation et du lieu de travail. Une enquête menée en 2009 auprès de 1 000 apprenti.e.s montre qu'en moyenne, ces jeunes ne se déplacent pas à plus de 45 minutes de leur lieu de vie familial. L'insuffisance de transport en commun rend d'autant plus difficiles les déplacements des jeunes en milieu rural.

Les jeunes ruraux.ales entrent plus tôt sur le marché du travail. Selon le CREDOC²⁰, 59 % des jeunes ruraux.ales ont un emploi contre 49 % des jeunes urbain.e.s. Les jeunes des

13 CGET, « Les jeunes dans les territoires ruraux », op. cit.

14 Céreq, « Mobilités interrégionales des jeunes diplômés du supérieur : qui forme qui ? », *Bref*, n°347, juin 2016.

15 Claire Lemêtre et Sophie Orange, « Les ambitions scolaires et sociales des lycéens ruraux », *Savoir/Agir*, 37, septembre 2016.

16 France métropolitaine et DOM.

17 Ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche, DEPP, *Repères et références statistiques* 2016.

18 Ministère de l'Agriculture, *Panorama de l'enseignement agricole* 2012.

19 CESE, *Le logement autonome des jeunes*, avis présenté au nom de la section de l'aménagement durable des territoires par Claire Guichet (janvier 2013).

20 Le CREDOC se réfère à une étude de la DATAR de 2009 dont le champ combine les communes de moins de 2000 habitants et celles classées dans l'espace à dominante rurale.

« catégories populaires » sont par ailleurs surreprésenté.e.s dans les territoires ruraux, avec « 51 % d'ouvrier.e.s et employé.e.s contre 43 % chez les jeunes urbain.e.s »²¹.

Les jeunes domicilié.e.s dans les cantons très peu denses sont aussi **plus souvent en emploi** : « les deux tiers des jeunes ruraux.ales de 18 à 29 ans sont actifs.ive.s occupé.e.s (en emploi, en apprentissage ou en stage rémunéré) contre 56 % en milieu urbain ». La part des jeunes employé.e.s dans le secteur agricole, la construction ou le commerce est relativement élevée dans ces espaces ruraux²².

En revanche, il est souvent difficile pour les jeunes des espaces ruraux ayant fait des études longues d'y trouver un travail correspondant à leur formation. Une possibilité consiste à devenir « navetteur.rice.s » ou à créer son activité.

Le chômage des jeunes est en moyenne plus faible dans les territoires ruraux que dans les territoires urbains.

Selon les données communiquées par Pôle emploi, le taux de chômage est ainsi moins élevé pour les jeunes dans les cantons ruraux très peu denses que pour les jeunes urbain.e.s : entre 18 et 24 ans, il y atteint 25,1 % contre 27,1 % en zones urbaines. Pour les 25-29 ans, ces pourcentages sont respectivement de 13,8 % et 16,3 %.

Toutefois, le taux de jeunes ni en études ni en emploi (NEET)²³ est particulièrement élevé en zone rurale. Ainsi, dans les espaces ruraux très peu denses, les jeunes sont plus fréquemment ni en emploi, ni en formation : 24,4 % des jeunes de 18-24 ans y sont dans ce cas, contre 20,8 % des jeunes urbain.e.s²⁴.

Les différences entre femmes et hommes devant l'emploi sont particulièrement fortes dans les espaces ruraux. Les femmes entrent plus tard sur le marché du travail dans le rural : ainsi, en Auvergne, 32 % des jeunes femmes de 15 à 24 ans exercent une activité professionnelle dans l'espace rural, contre 47 % des jeunes hommes. L'écart de taux de chômage selon le sexe y est aussi plus marqué en zones rurales, où le taux de chômage des jeunes femmes est supérieur de neuf points à celui des jeunes hommes²⁵.

Ces éléments sont corroborés par une étude sur les Zones de revitalisation rurale (ZRR)²⁶. Ainsi, parmi les demandeur.se.s d'emploi de moins de 25 ans, 61 % sont des femmes en ZRR (contre 50 % en moyenne en France métropolitaine)²⁷. La **précarité de l'emploi** concerne aussi davantage les femmes en ZRR que dans l'ensemble de la France métropolitaine, alors que la situation des hommes ne varie pas : 16 % des femmes sont en contrat précaire (CDD,

21 MSA Credoc, *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres* Yvon Merlière et Régis Bigot, 2012.

22 CGET « Les jeunes dans les territoires ruraux », op. cit. (2014).

23 L'indicateur européen de la part de « NEET » mesure la part des jeunes n'étant ni en emploi ni en formation, formelle ou non formelle. Les jeunes descolarisé.e.s au chômage ou inactif.ve.s et qui ne suivent aucune formation en font partie.

24 CGET Cécile Métayer, *Les jeunes dans les territoires ruraux*, op. cit.

25 PFLÖSS Auvergne : *Les jeunes en milieu rural en Auvergne*, op. cit.

26 Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, Etude du HCEfh n°2, *Les chiffres clés des inégalités femmes-hommes dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux*, avril 2014

27 DARES 2011, communes ZRR, France métropolitaine.

intérim, hors apprentissage) contre 11 % des hommes en ZRR. En France métropolitaine, la part des hommes est également de 11 % et celle des femmes de 14 %²⁸.

La pauvreté monétaire, importante dans les espaces ruraux très peu denses, est parfois masquée par l'« invisibilité sociale » des jeunes. Selon l'INSEE, au niveau communal, la pauvreté monétaire²⁹ est la plus forte, d'une part, dans les **villes-centres des grandes aires urbaines**, où le taux de pauvreté atteint près de 20 %, et d'autre part, dans les **communes isolées hors de l'influence des villes** (17 %), qui accueillent 5 % de la population métropolitaine³⁰. Une étude de l'ONPES³¹ auprès de jeunes ruraux.ales et néo-ruraux.ales de 18 à 30 ans en situation de pauvreté en Haut-Languedoc et dans l'Avesnois montre que, si l'espace rural amortit certains des effets de la crise, **ses caractéristiques** (faible densité, éloignement des services sociaux) **y favorisent l'« invisibilité » des jeunes**.

Dans ce cadre, l'enjeu de la création ou de la reprise d'activités est important dans les territoires ruraux : ainsi, 20 % des chef.fe.s d'exploitation agricole ont aujourd'hui plus de 60 ans et les opportunités de reprise en matière de commerce et d'artisanat sont importantes. Si de nombreuses initiatives sont prises, elles ne sont pas toujours suffisamment visibles et peinent parfois à s'adapter aux projets atypiques.

C. Une qualité de vie qui dépend de facteurs multiples

Une qualité de vie ressentie qui ne répond pas toujours aux attentes

La relative facilité d'accès au logement participe de l'attractivité des territoires ruraux. Selon l'étude *Les jeunes ruraux, des jeunes comme les autres ?*, 32 % des jeunes ruraux.ales de 18 à 30 ans sont propriétaires ou accédant.e.s à la propriété (contre 20 % dans les villes)³². **Mais, en milieu rural, l'offre de logements vacants de petite taille est en général limitée** et une partie importante du parc immobilier est ancienne, parfois en mauvais état. La pression foncière et immobilière peut par ailleurs être très élevée dans certains espaces ruraux, en particulier dans les zones littorales, frontalières et de montagne présentant un attrait touristique.

En zones très peu denses, les jeunes ruraux.ales de 18 à 25 ans vivent plus fréquemment chez leurs parents que les jeunes urbain.e.s (56,5 % contre 50 %). Parmi les 18-29 ans, 40 % de ces jeunes ruraux.ales vivent en couple (33 % dans les espaces plus denses)³³.

La mobilité est en général difficile dans les territoires ruraux. Dispersion de l'habitat et éloignement des emplois et des services accroissent les temps de déplacement et compliquent l'organisation de réseaux de transports collectifs classiques. Il n'y a souvent

28 Communes ZRR, INSEE RP 2010.

29 Le taux moyen de pauvreté monétaire en France métropolitaine est de 14,3 % en 2012.

30 INSEE Première n°1552, *Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains*, par Anne-Thérèse Aerts, Sandra Chirazi et Lucile Cros (juin 2015)

31 ARIAC Coopérative d'entrepreneurs : Hélène Tallon, Ingrid Lignéres, Marie-Christine Bureau, Eliane Le Dantec : Rapport : *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes, les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux* (2015), p. 6 et 7.

32 Crédoc, étude *Les jeunes ruraux, des jeunes comme les autres ?*, op. cit.

33 CGET, « Les jeunes dans les territoires ruraux », op. cit.

pas d'autre choix que l'automobile pour les déplacements quotidiens et la mobilité est plus coûteuse qu'en ville. Selon le CREDOC, 86 % des jeunes ruraux.ales de 18 à 30 ans possèdent au moins une automobile, contre 62 % des jeunes urbain.e.s. La difficulté à se déplacer est particulièrement marquée pour les jeunes ruraux.ales de moins de 18 ans ou qui n'ont pas encore leur permis, et notamment pour les filles qui ont tendance à moins recourir à l'autostop. Quant au passage du permis de conduire, les principaux freins évoqués sont le coût et l'éloignement des auto-écoles.

L'obtention du permis de conduire est déterminante pour l'accès à l'emploi : ainsi, 45 % des jeunes ayant le permis et sortant de CAP sont en emploi contre 19 % s'ils n'ont pas le permis³⁴.

La mobilité, outre son aspect physique, est une capacité à se projeter au-delà de son « chez soi ». Si certain.e.s jeunes manquent d'appétence pour une mobilité qui les conduirait à s'éloigner de leur territoire, les associations, structures d'accompagnements et l'école peuvent donner envie aux jeunes de faire l'apprentissage de la mobilité : classes de découverte, centre de loisirs, Erasmus...

L'offre de services de proximité est souvent insuffisante ou mal adaptée aux souhaits des jeunes dans les territoires ruraux. L'INSEE a consacré une étude au temps médian d'accès des 18-29 ans au « panier jeune », ensemble de services qui concernent plus particulièrement les jeunes. Il observe que, dans la région Auvergne - Rhône-Alpes, près de 83 400 jeunes âgé.e.s de 19 à 29 ans, soit 8 % de cette population, habitent une commune où le temps d'accès à ces services dépasse 17 minutes, parfois de beaucoup, alors qu'il s'agit de services d'usage courant³⁵.

Se posent aussi le problème de l'accès aux soins, celui de la prévention et celui du renoncement aux soins, plus particulièrement pour les jeunes ruraux.ales manquant de moyens financiers et notamment les chômeur.se.s. Malgré un nombre encore élevé de médecins, la France souffre de disparités territoriales en la matière, notamment dans les zones rurales. Cette fracture médicale touche les jeunes, rendant difficiles l'accès à l'information sur la contraception et les MST, la prévention, mais aussi l'accès aux soins, aux centres IVG et aux structures de réduction des risques face à la consommation de drogue. L'éloignement, fréquent en milieu rural, d'autres professionnel.le.s de santé, comme les kinésithérapeutes, les dentistes, les services pédiatriques, les chirurgien.ne.s, est aussi une difficulté.

L'accueil de la petite enfance impacte la vie professionnelle des jeunes parents et surtout des femmes. 87 % des familles rurales ont recours à des assistant.e.s maternel.le.s (63 % en moyenne nationale), faute de choix dans les modes d'accueil et de places en établissements d'accueil des jeunes enfants³⁶.

Le numérique, indispensable à l'attractivité d'un territoire, peut apporter des solutions aux enjeux précités : diverses formes de travail à distance, télé-médecine, achats en ligne,

34 Ministère de l'Éducation nationale, MENESER-DEPP, enquête IVA 2015.

35 Le panier jeune comporte les éléments suivants : agence de proximité Pôle emploi, école de conduite, agence de travail temporaire, centre de formation d'apprenti.e.s, maternité, spécialiste gynécologie médicale, gare, bassin de natation, tennis, athlétisme, plateau extérieur ou salle multisports, salle ou terrain spécialisé, cinéma.

36 DRESS, *Études et résultats* n°814, octobre 2012.

rendez-vous administratifs à distance ou mobilité *via* le co-voiturage. Mais beaucoup de zones blanches et grises subsistent : le Gouvernement a publié fin 2015 la liste des 238 communes rurales dépourvues de toute couverture mobile ; s'y ajoutent 2 200 communes couvertes seulement par la 2G. Le plan Très haut débit 2016-2020 vise à y répondre. Mais l'essor du numérique ne peut se substituer à la présence physique des services publics et nécessite une formation aux usages.

Un accès à la culture et aux loisirs variable

L'intérêt pour les activités culturelles et sportives est commun aux jeunes vivant dans des territoires ruraux, urbains et péri-urbains. Mais une enquête du CREDOC³⁷ montre que les jeunes urbains accèdent plus que les jeunes ruraux, en moyenne, aux équipements sportifs (69 % contre 66 %), aux bibliothèques (46 % contre 34 %) et aux cinémas (87 % contre 79 %). **Les territoires ruraux sont « clairement les moins bien dotés en services et en équipements »**³⁸. En revanche, les activités de pleine nature, telles que la chasse et la pêche, sont particulièrement développées sur les territoires ruraux.

L'accès à la culture et aux loisirs est inégal et conditionné entre autres par la présence ou non d'infrastructures à proximité, ainsi que par les inégalités sociales et de genre, les jeunes femmes participant moins à des activités que les jeunes hommes.

Les associations culturelles pallient l'absence d'équipements culturels dans certains territoires. Ainsi, la COFAC a recensé 2 465 associations culturelles implantées dans les zones rurales sur les 40 000 qui la composent³⁹. Les associations rendent possible l'accès au cinéma dans certains territoires : 89 % des 98 circuits de cinéma itinérant sont associatifs et 70 % des communes accueillant un point de projection ont moins de 2 000 habitant.e.s.⁴⁰

La vitalité associative est grande dans les territoires ruraux **et les jeunes en sont des acteurs.trices à part entière.** A titre d'exemple, le réseau national des juniors associations habilite chaque année 1 000 associations de jeunes de moins de 18 ans. Ces associations concernent 10 000 jeunes, dont la moitié vit en zone rurale⁴¹.

37 *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres ?* CREDOC-MSA, octobre 2012.

38 Olivier David., « Le temps libre des jeunes ruraux : des pratiques contraintes par l'offre de services et d'activités de loisirs », *Territoire en mouvement*. Revue de géographie et d'aménagement, 22-2014.

39 COFAC (Coordination des Fédérations et Associations de Culture et de Communication).

40 CGET, *En bref*, « Pour une offre cinématographique dans tous les territoires, reflétant la diversité de la société », 26, octobre 2016.

41 Entretien avec Hélène Grimbelle, Secrétaire générale adjointe de La ligue de l'enseignement et Antonin Cois, responsable des politiques territoriales, le 11/10/16.

De façon générale, l'accès à la culture se fait de plus en plus par l'intermédiaire d'internet. **La question de l'accès et des usages d'internet est un enjeu essentiel.** Si internet et le numérique ne sauraient suppléer l'insuffisance des équipements culturels, ils permettent un large accès à l'information et à des ressources culturelles sous réserve d'une couverture correcte (hors des zones blanches et grises). En ce domaine rien ne permet de penser que les jeunes des territoires ruraux aient un quelconque retard par rapport aux autres : la fracture qui peut exister en matière d'usages du numérique résulte des inégalités sociales plus que des inégalités territoriales⁴².

D. Des politiques publiques qui pourraient être redynamisées

Un manque de coordination

Améliorer la situation des jeunes dans les territoires ruraux suppose, entre autres, des politiques d'aménagement des territoires et de création d'emplois.

Les compétences ayant une incidence majeure pour les jeunes ruraux.ales sont souvent éclatées entre les niveaux de collectivités. La perte de la compétence générale pour les régions et les départements dans le cadre de la récente réforme territoriale engendre un risque que ces deux niveaux de collectivités territoriales se recentrent sur leurs compétences propres, alors que construire des politiques efficaces envers les jeunes et notamment les jeunes ruraux.ales nécessite de la transversalité et une coopération entre les divers niveaux de collectivités.

S'y ajoute pour les pouvoirs publics un contexte budgétaire très contraint qui se traduit par des baisses de subvention pour nombre d'associations actives en matière de politiques de jeunesse.

Un risque d'oubli des jeunes ruraux.ales par nombre de politiques

Une enquête faite en Ille-et-Vilaine auprès de 251 communes montre qu'en milieu rural plus qu'en ville dominant des représentations négatives de la jeunesse. Celle-ci peut être vue comme un problème plus que comme une ressource pour le territoire, qu'il faudrait associer à la définition des politiques la concernant. Est aussi pointée la diversité relativement faible des interventions destinées aux jeunes, en particulier dans le milieu rural. Le pourcentage de communes où la jeunesse est inscrite comme une priorité politique est beaucoup plus élevé en milieu urbain (neuf sur dix) qu'en milieu rural (un peu plus d'un quart)⁴³.

42 Audition de Marie Camier, co-fondatrice de Média Education, le 24/09/14.

43 Olivier David, « Le temps libre des jeunes ruraux » (2014), *op. cit.*



PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Le Gouvernement a saisi le Conseil économique, social et environnemental sur la Place des jeunes dans les territoires ruraux.

Les jeunes sont 1,6 M de 15 à 29 ans à résider dans l'espace à dominante rurale, qui accueille 18 % de la population. Très divers.e.s, les jeunes ruraux.ales témoignent d'un fort attachement à leur territoire. Ils.elles s'orientent après la 3^e davantage vers la voie professionnelle que les jeunes urbain.e.s et font en moyenne des études supérieures plus courtes. Cela tient entre autres à l'offre de formation de proximité et aux freins notamment financiers à la mobilité, même si une partie des jeunes ruraux.ales part étudier ou travailler dans les pôles urbains.

Les jeunes ruraux.ales entrent plus tôt sur le marché du travail. Selon le CREDOC, 59 % des jeunes ruraux.ales ont un emploi (contre 49 % des jeunes urbain.e.s) et les catégories ouvrier.e.s et employé.e.s y sont surreprésentées. Le taux de chômage des jeunes entre 18 et 24 ans domicilié.e.s dans les cantons ruraux très peu denses atteint 25,1 %, contre 27,1 % en zones urbaines. Pourtant, 24,4 % des jeunes de 18-24 ans sont ni en emploi, ni en formation dans ces cantons très peu denses, contre 20,8 % des jeunes urbain.e.s. Les différences femmes/hommes devant la formation

Les jeunes ruraux.ales entrent plus tôt sur le marché du travail

59 %

des jeunes ruraux.ales ont un emploi contre 49 % des jeunes urbain.e.s

et l'emploi sont fortes en zones rurales : parmi les demandeur.e.s d'emploi de moins de 25 ans, 61 % sont des femmes en ZRR. L'automobile est souvent la seule possibilité pour les déplacements quotidiens dans le rural, avec une mobilité plus couteuse qu'en ville.

La facilité relative de l'accès au logement participe de l'attractivité des espaces ruraux. Cependant, l'offre de logements de petite taille y est limitée et la pression immobilière peut être élevée en zones touristiques littorales ou frontalières. L'offre de services de proximité est souvent insuffisante dans les territoires ruraux, où se posent des problèmes d'accès à la prévention et aux soins, en particulier pour les jeunes ruraux.ales manquant de moyens financiers. La couverture numérique progresse mais des zones blanches subsistent. Les territoires ruraux sont aussi moins bien dotés en services et équipements culturels, même si des associations y remédient en partie. Des politiques dites « de jeunesse » se limitent souvent dans les faits à la petite enfance, alors qu'est en jeu l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Les jeunes des zones rurales ont plus qu'en ville confiance dans les relations de proximité mais se sentent moins concerné.e.s par le sort des « personnes lointaines ». La confiance dans les institutions représentatives a fortement baissé parmi les jeunes en milieu rural. Le cumul des mandats, l'âge des élu.e.s ou un sentiment d'abandon lié à la fermeture des services de proximité, notamment publics, peuvent y contribuer. Toutefois, le bénévolat est chez les jeunes ruraux.ales plus fréquent que dans les villes.



Danielle Even

est présidente de la chambre d'agriculture du département des Côtes d'Armor, vice-présidente de la chambre régionale d'agriculture de Bretagne et membre au CESE au titre de la vie économique et dialogue social et représentants des exploitants et des activités agricoles.

Elle siège à la section de l'éducation, de la culture et de la communication où elle représente le groupe de l'agriculture.

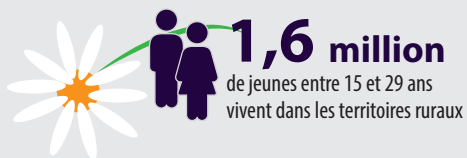


Bertrand Coly

est éducateur spécialisé et ancien secrétaire général du Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) et co-initiateur du Forum français de la jeunesse (FFJ).

Il siège à la section de l'aménagement durable des territoires, à la section de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et à la délégation à la prospective et à l'évaluation des politiques publiques où il représente le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse.

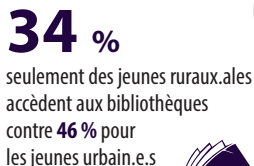
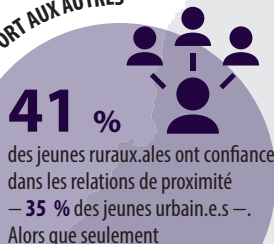
LES CHIFFRES DES JEUNES RURAUX.ALES



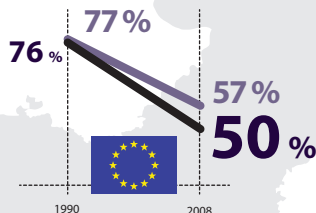
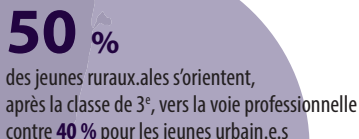
LA MOBILITÉ : DÉTERMINANTE POUR ACCÉDER À L'EMPLOI



LE RAPPORT AUX AUTRES

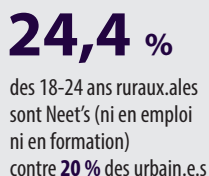


LA FORMATION : D'IMPORTANTES ÉCARTS AVEC LES JEUNES URBAIN.E.S



La confiance dans l'Union européenne
a baissé davantage chez les **jeunes ruraux.ales**
que chez les **jeunes urbain.e.s**

Dans les territoires très peu denses



LES PRÉCONISATIONS DU CESE

POUR FAVORISER LE RENFORCEMENT DE LA PLACE DES JEUNES DANS LES TERRITOIRES RURAUX, LE CESE FAIT DES PRÉCONISATIONS ARTICULÉES EN TROIS AXES :

➤ A - RENDRE OBLIGATOIRE UNE COMPÉTENCE JEUNESSE TERRITORIALISÉE

- Rendre obligatoire une compétence « jeunesse » (16/29 ans) dans les Communautés de communes, avec un Projet jeunesse de territoire formalisé par un plan d'action pluriannuel. Co-construire son contenu au sein du Conseil de développement redynamisé, *via* un partenariat avec les acteur.rice.s de la société civile organisée, en intégrant les jeunes ;
- Prévoir un co-financement du Projet jeunesse de territoire (État, CAF, collectivités territoriales), sous la coordination du Conseil régional ;
- Développer la recherche genrée pour mieux comprendre qui sont les jeunes ruraux.ales, fonder le Projet jeunesse de territoire sur un diagnostic territorial partagé partenarial impliquant des jeunes ;
- Former élu.e.s et technicien.ne.s en charge des politiques jeunesse. Favoriser, dans les organes créant des ponts entre jeunes et élu.e.s, la participation des jeunes et leur implication *via* les structures existantes. Favoriser le renouvellement des responsables en milieu rural en incitant positivement à limiter le nombre de mandats dans le temps. Autoriser l'inscription sur les listes électorales jusqu'à un mois avant les échéances électorales. Améliorer l'information sur la délivrance d'une procuration.

➤ B - METTRE EN PLACE DES CAMPUS RURAUX DE PROJETS

- Mettre en place dans chaque bassin de vie un campus rural de projets dédié à la création d'activités et/ou de projets citoyens, articulé avec les acteur.rice.s du territoire. Informer sur les soutiens possibles aux projets des jeunes, favoriser les complémentarités, après un diagnostic partagé, impliquer des jeunes dans leur conduite ;
- Allonger à 29 ans la possibilité d'accompagnement des jeunes par les Missions locales, avec une « approche globale » ; simplifier, sans en changer les critères, l'accès et la gestion de la Garantie jeunes ; ouvrir aux jeunes et acteur.rice.s de jeunesse le Conseil d'administration des Missions locales ; prendre en compte dans l'évaluation et la dotation de celles-ci l'accompagnement des jeunes éloigné.e.s ;
- Connecter le campus rural de projets aux acteurs et partenaires de la création d'activités : chambres consulaires, chambres régionales de l'économie sociale et solidaire (CRESS), associations de développement économique, services économiques des collectivités territoriales ;
- Soutenir les acteur.rice.s associatif.ive.s du développement rural, par le fléchage d'un budget spécifique de l'État à la cohésion sociale en milieu rural *via* le FONJEP ; créer une labélisation des structures associatives dirigées par des jeunes, facilitant l'accès aux financements ;
- Mettre en place une bourse supplémentaire à disposition des organismes intervenant en milieu rural, sur le modèle du Service volontaire européen (défraiement). Favoriser les missions de Service civique co-construites entre jeunes et structures d'accueil dans les territoires ruraux ;
- Développer les mobilités européennes pour tou.te.s les jeunes et les échanges entre territoires ruraux et urbains, soutenir les dispositifs entretenant les liens entre jeunes en études et territoire d'origine, créer la possibilité de séjourner en milieu rural pour des jeunes voulant s'y installer ;
- Favoriser la présence d'universitaires au Conseil d'administration des établissements secondaires ruraux et les interventions en lycées d'étudiant.e.s, pour faire connaître les formations supérieures. Permettre *via* le campus rural de projets une mobilité longue dans chaque parcours de jeune, en priorité au profit des moins diplômé.e.s et moins qualifié.e.s.

👉 C - METTRE EN PLACE UN PACTE JEUNES RURAUX.ALES AU NIVEAU NATIONAL, DÉCLINE PAR TERRITOIRE VIA LES CONTRATS DE RURALITÉ

- Favoriser l'égalité femme/homme en formant à cette dimension les acteur.rice.s en charge de la jeunesse et agent.e.s de l'orientation scolaire ; prendre en compte la dimension du genre dans les programmes, schémas ou projets sur le plan budgétaire ;
- Renforcer dans les territoires ruraux la diversité des filières de formation dans le secondaire. Favoriser la mixité des parcours de formation, rendre possible l'accompagnement vers les formations professionnelles et l'enseignement supérieur *via* des aides sur le modèle des bourses pour l'accès au logement et au transport. Renforcer les internats et les actions du SPRO pour faciliter la fluidité des parcours ;
- Repérer les besoins en logement des jeunes en milieu rural (PLH), inscrire dans le Plan départemental pour le logement des jeunes les réponses adaptées au territoire, appuyées sur les acteur.rice.s de terrain, les aides d'Action logement, les résidences sociales jeunes et les dispositifs d'intermédiation locative ;
- Inscrire en milieu rural l'apprentissage du code de la route et du permis de conduire dans certaines structures en charge de jeunes ; développer des centrales de mobilités (covoiturage, autopartage) et des plateformes de mobilités mettant à disposition des véhicules 4 ou 2 roues si possible électriques prêtés ou loués à bas coût. Aller vers la prise en charge financière des transports en commun pour les jeunes ruraux.ales ;
- Favoriser la réalisation de bilan de santé en milieu rural avec un recueil de suivi statistique pour évaluer les déterminants de santé de la population des jeunes.

DE JEUNES RURAUX.ALES IMPLIQUÉ.E.S

18 %

des jeunes ruraux.ales sont bénévoles contre **13 %** chez les jeunes urbain.e.s



50 %

des Juniors Associations sont créées chaque année par des mineur.e.s en milieu rural



Parcours de jeunes et territoires

Rapport de l'Observatoire de la jeunesse 2014

Sous la direction de Francine Labadie

Jeunes et milieu rural

Yaëlle Amsellem-Mainguy, INJEP

Benoit Coquard, GRESCO

L'espace rural ne constitue pas un tout homogène. Les petites communes enclavées et les nouveaux territoires conquis sur la campagne par la « rurbanisation » sont peu comparables. Néanmoins, les zones qui le composent ont en commun d'être éloignées des centres de ressources et de décision.

Scolarité, orientation, emploi

Les parcours de formation des jeunes ruraux se construisent dans des contextes sociaux, économiques et géographiques qui diffèrent par bien des aspects de ceux que connaissent les jeunes urbains. L'éloignement de l'offre de formation limite à la fois les possibilités mais aussi les ambitions éducatives des jeunes (tableau 1). Ainsi, les élèves résidant dans une ville universitaire en fin de collège ont un accès plus fréquent à l'enseignement supérieur que ceux qui habitent dans une commune rurale et vivent dans un contexte où le marché du travail est globalement moins demandeur de qualifications. Cela n'est pas sans conséquence et encourage une mobilité qui conduit à un appauvrissement de ces territoires.

L'environnement dans lequel évoluent les jeunes ainsi que la connaissance concrète de métiers possibles participe fortement à l'élaboration d'un projet professionnel. Les enquêtes récentes montrent que les projets de métiers de jeunes diffèrent notablement en fonction de leur lieu d'habitation : les enfants de cadres vont être plus tentés par le métier d'agriculteur lorsqu'ils vivent à la campagne que lorsqu'ils vivent en zone urbaine. De la même manière, les enfants d'ouvriers vont être plus souvent attirés vers les professions intellectuelles lorsqu'ils résident dans un pôle urbain qu'à la campagne.

Mobilité

Jeunes urbains et jeunes ruraux ont tendance à avoir des modes de vie, des valeurs et des loisirs qui se rapprochent, même si ces derniers ont le sentiment d'être moins considérés que la jeunesse des espaces urbains. Vivant dans un contexte où l'offre de formation tout comme l'offre socioculturelle et d'équipement de loisirs est plus limitée et moins diversifiée, les jeunes vivant en milieu rural font l'expérience de différentes situations d'entrée dans la vie adulte au cours desquelles la mobilité représente un enjeu majeur. Entre 15 et 30 ans, au moment où ils revendiquent leur autonomie et aspirent à l'indépendance, où ils doivent faire des choix essentiels concernant leur lieu de vie, leur vie familiale et professionnelle, ils se trouvent confrontés à la question de la mobilité (carte 1).

Souvent interprétée comme la marque d'une désaffection pour la ruralité, la mobilité des jeunes ruraux n'est toutefois pas uniquement liée aux transports et aux conditions matérielles de vie, mais aussi et surtout aux facteurs socioculturels de cette mobilité et à la capacité de ces jeunes à s'approprier la mobilité comme compétence et potentialité.

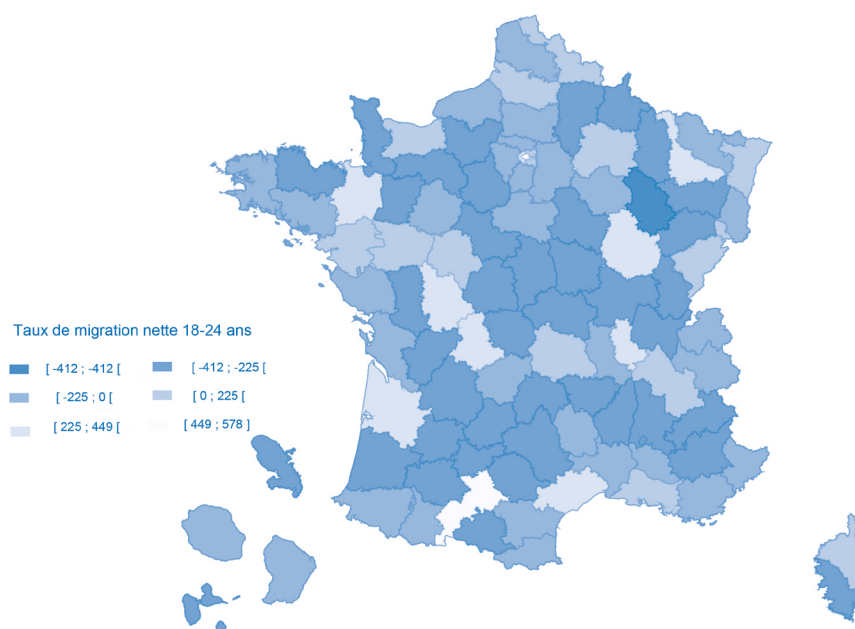
Tableau 1. Vœux «spontanés» des élèves pour une orientation vers la 2^{de} générale et technologique puis la 1^{re} S (période institutionnelle de recueil des «intentions d'orientation/ y compris réponses non indiquées)

Territoires concernés	Zone de montagne ZM	Rural isolé RI	Rural général OER	France
% vœux des élèves de 3 ^e pour la 2 ^{de} GT	59	61	60	71*
% vœux des élèves de 2 ^{de} pour la 1 ^{re} S	31	32	34	34

* Panel DEPP, 1995.

Source : Champollion, P., «La Territorialisation du processus d'orientation en milieux ruraux et montagnards : de l'impact du territoire à l'effet de territoire», *Éducation et formations*, n° 77, novembre 2008, p. 43-54.

Carte 1. Mobilité résidentielle interdépartementale des 18-24 ans en 2008



Source : Recensement de la population, exploitation principale, taux annuel de migration nette pour 10 000 habitants entre 2003 et 2008, INSEE.

Lecture : au plan national, les écarts entre les régions très attractives et les autres sont importants. Les départements attractifs (Paris, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine...) pour les 18-24 ans sont peu nombreux et le plus souvent dotés d'une grande métropole universitaire. Parmi les départements les plus concernés par les migrations résidentielles, la Haute-Marne se distingue par un des plus forts taux de départ.